



## **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) Du Pôle Territorial de Longuenesse**

**PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

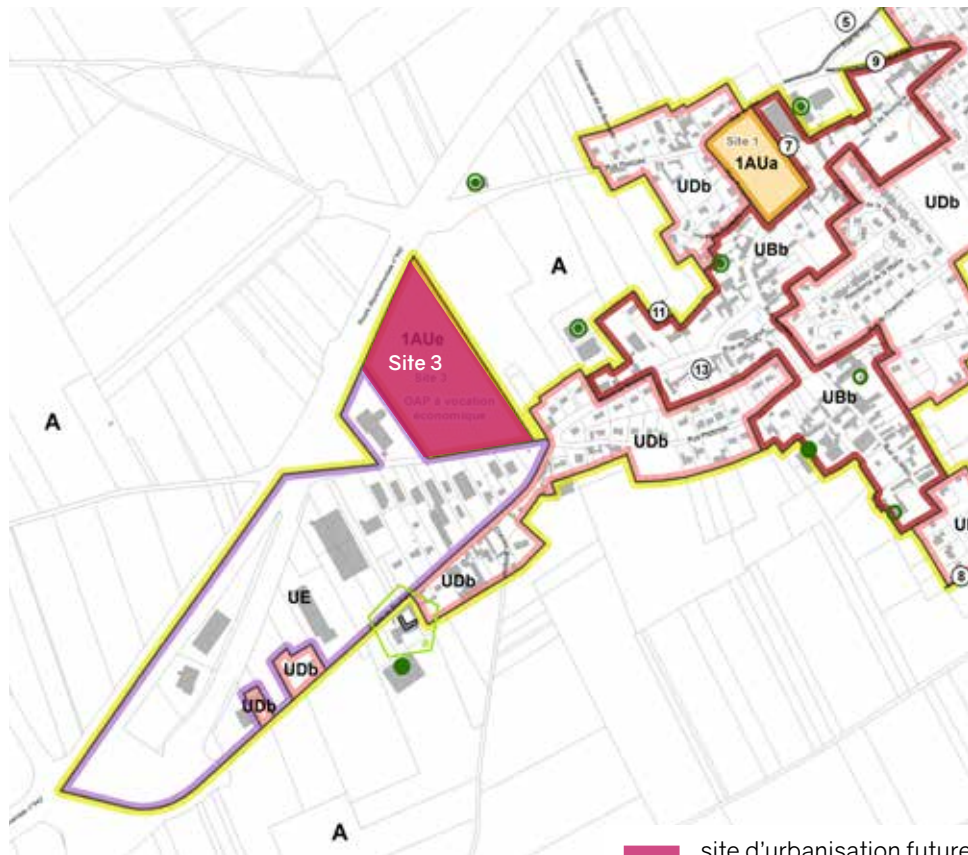
**Extrait modifié OAP Aménagement  
Pages 210 à 212**

# SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM - COMMUNE DÉLÉGUÉE TATINGHEM



## LOCALISATION DE LA ZONE À URBANISER À VOCATION ÉCONOMIQUE

### LOCALISATION SUR LE ZONAGE



■ site d'urbanisation future à vocation économique (AUe)



### CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

**CADASTRE :**

807 ZK 120 ; 807 ZK 40

**SUPERFICIE :**

39 249 m<sup>2</sup> **soit 3.9ha**

Parcelles nommées «LE VILLAGE»

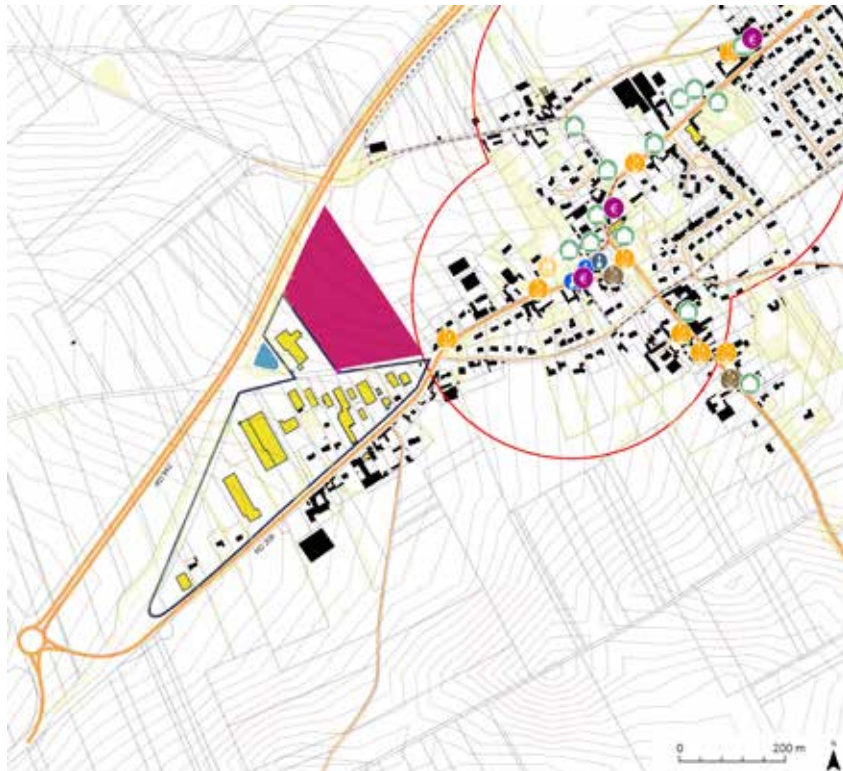


### VUE SUR LA PARCELLE



# SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM - COMMUNE DÉLÉGUÉE TATINGHEM

## DIAGNOSTIC



### LÉGENDE COMMENTÉE :

- ▭ Le site, localisé en périphérie du village, borde la RD 942. Il se trouve au sein d'une
- ▭ zone économique existante. Celle-ci comprend des bâtiments liés à l'activité économique mais également quelques habitations. Il jouxte une prairie, disposée à l'est, qui assure la transition avec les habitations du centre-bourg et notamment une ferme identifiée en patrimoine agricole.
- La desserte s'effectue depuis la rue située au sud. Celle-ci revêt un caractère peu qualitatif du fait d'un manque d'entretien (aire de stockage, traitement des limites séparatives hétérogène...), de l'absence d'aménagements pour les circulations piétonnes... Cette voie dispose toutefois d'un arrêt de bus, «Zone d'Activités», permettant l'accès aux transports en commun, notamment la ligne 7 du réseau MOUVEO. Cependant, la connexion piétonne entre la partie nord de la zone et la partie sud reste entravée par la privatisation des espaces intermédiaires.
- L'itinéraire de randonnée, «Sentier de Tatinghem», est repéré au nord et peut servir d'appui à une connexion douce entre le site et le centre du village.



# SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM - COMMUNE DÉLÉGUÉE TATINGHEM

## ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

### SITE 3 - SCHÉMA DE PRINCIPE :



#### LÉGENDE :

- |  |  |
|--|--|
| <span style="color: red;">■</span> Vocation économique                   | <span style="color: green;">■</span> Franges à traiter           |
| <span style="color: green;">■</span> Traitement paysager à réaliser      | <span style="color: green;">■</span> Linéaire de haies à planter |
| <span style="color: green;">■</span> Espace vert à créer                 | <span style="color: orange;">→</span> Accès motorisé             |
| <span style="color: green;">■</span> Transition ville/campagne à prévoir |  |

### LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE 3 :

- Favoriser l'insertion paysagère du site

### PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU SITE 3 :

- Assurer la desserte motorisée via deux accès depuis le sud du site.
- Aménager une frange paysagère à l'est entre espace bâti/ espace agricole et au nord en bordure de la RN 42.
- Compléter l'intégration paysagère du site en réalisant des plantations de haies sur le pourtour du site (ouest, nord et est).
- Proposer un traitement des limites séparatives à l'intérieur du site.
- L'aménagement du site prendra en compte l'ensemble des aléas et risques détaillés sur la planche C du plan de zonage.